

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86-125

Objet

GARANTIE DE LA VILLE DE
ROYAN POUR LES EMPRUNTS
CONTRACTER POUR LA CONS-
TRUCTION A VENIR DE
47 LOGEMENTS PAR LA S.A.
D'H. L.M. "LE LOGEMENT
CHARENTAIS".

DATE DE CONVOCATION

7 NOVEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

7 NOVEMBRE 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 31

VOTE : POUR 30

CONTRE 0

ABSTENTION 1

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

25. NOV. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le dix sept Novembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU -
CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. FABER
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT - Mme CENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. POTENNEC par Mme DE GAYE -
M. MOST par M. de LIPKOWSKI
ABSENT-EXCUSE : M. LAPERCHE
ABSENT : M. LE GUEUT

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur Le Rapporteur expose :

La S. A. d'H. L. M. "Le Logement Charentais" envisage de
s'implanter à ROYAN et d'y construire un ensemble collectif de
47 logements financé par des prêts P.A.P. et P.L.A.

A la suite de démarches effectuées par Monsieur Le
Député-Maire, Monsieur Le Préfet, Commissaire de la République de
Charente-Maritime a pu débloquer les fonds nécessaires.

Cependant, il convient que la Ville prenne un accord de
principe sur la garantie d'emprunts que la S. A. d'H. L. M. sera
amenée à lui demander pour pouvoir réaliser ce programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé de Monsieur Le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE

- D'accorder sa garantie aux emprunts qui seront contractés pour la construction d'un ensemble collectif de 47 logements par la S. A. d'H. L. M. "Le Logement Charentais" au 52, Avenue de Rochefort,
- S'engage à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre Messieurs les membres présents.
Pour extrait conforme.



Pour Le Député-Maire,
Le Maire Adjoint,

J. P. FABER